



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Orgueil, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	FREYMANN	Isabelle	
ALBIAS	PEDRON	Pascal	X	CABRERO	José	
ANGEVILLE	CRUBILÉ	Jean-Luc		FLOURON	Max	
ASQUES	JUSTAUT	Catherine	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	PEYRONNE	Chrystelle		BIASOTTO	Jacques	
AUTY	MOZAC	Frédéric		CRAIS	Gérard	
AUVILLAR	ARNOSTI	Alain	X	DUSSAC	Thierry	
BALIGNAC	GAUSSENS	Alain		DUPONT	Georges	
BARDIGUES	FALC	Patrick	X	PINEDE	Nicolas	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	THEDIE	Jean-François	
BEAUMONT DE LOMAGNE	JEAN	Quentin		DUCASSE	Loïc	X
BEAUPUY	REY	Denis		JOUNIAUX	Olivier	
BELBEZE EN LOMAGNE	BERGER	Nadine	X	CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	FERRIE	Jean-Arnaud	X	GRANIOU	Audrey	
BIOULE	RICARD	Thierry		SALACROUX	Jean-Pierre	
BOUDOU	BOUDET	Yves	X	CAUBY	Ghislan	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	DAVINSAC	Francis	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		MEISTERMANN	Cyprien	
BRASSAC	HOFF	Xavier	X	LACOMBE	Bérangère	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		RIQUELME	Céline	X
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	PEYRET	François	
CAMPSAS	FLORES	Luc		BELLOC	Alain	X
CANALS	THERON	Stéphane	X	VERZEROLI	Xavier	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	LOMBARD	Laurent	
CASTELFERRUS	BRESSANGES	Julien	X	BITTAR	David	
CASTELMAYRAN	BEGUIN	Pascal		CASTAGNÉ	Sébastien	X
CASTELSAGRAT	MARCHIOL	Valério	X	RAIMONDO	Jean-Pierre	
CASTELSARRASIN	REMA	Alex		FERVAL	Jean-Philippe	X
CASTERA BOUZET	BEZOMBES	Alain	X	MENOU	Maxime	
CAUMONT	MOURGUES	Anais	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	BOURDONCLE	Marie-Hélène		CARRAUX	Samuel	
CAYLUS	BLONDET	Sylvain	X	SERVIERES	François	
CAYRAC	CASTELLANET	Pierre	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	BARRIERE	Vincent	
CAZALS	EVARD	Thierry		BOUFFLET	Camille	
CAZES MONDENARD	DESCOULS	Jean-Jacques		SENAC	Alain	
COMBEROUGER	FIORITO	Samuel	X	ABRIAT	Fabian	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	PAVANETTO	Richard	
CORDES TOLOSANNES	LABAYSSE	Benoît		VERDIER	Marie-Anne	X
COUTURES	MORO	Géraldine		BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	SEGAUD	Francis	
DIEUPENTALE	GIGOUT	Pierre	X	MULETTE	Salomé	
DONZAC	LARROSE	Patrick	X	LABROSSE	Jean-François	
DUNES	CHASSAGNE	Bastien		DELAGE	Mallaury	
DURFORT LACAPELETTE	LASSABATHIE	Eric	X	LAMARINIE	Jean-Paul	
ESCATALENS	DEVAUX	Serge	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEAUX	MARTINET	François	X	LARRIBEAU	Gérard	
ESPAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_06-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_06

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	GRAILHE	Stéphane	X	SOURSAC	Jérôme	
FAJOLLES	RINGEVAL	Frédéric		LÉGAL	Nadine	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		LEONOWICZ	Serge	
FAUROUX	BOUCHACOURT	Angélique	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	CAVAILLÉ	Chrystel		JALLET	Frédéric	
FINHAN	REY	Christiane	X	PALAZOT	Alexa	
GARGANVILLAR	VIGNAUX	Christian	X	VIRIATO	Albert	
GARIES	TONIN	Philippe	X	MORELLINI	Eric	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		LEMIEUX	Jean-François	
GENEBRIERES	CLAUSSE	Jean-François	X	BALAT	Benoît	
GENSAC	GRANDPRAT	André	X	BOURGEOIS	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		DAMIOT	Michel	X
GINALS	CABADY	Maxime		LEBELLE	Emma	X
GLATENS	THAU	Philippe	X	CASTELLS	Joël	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	ORLUC	Clémence	
GOUDOURVILLE	DUMONT	Silvère	X	FAUSTINO	Mickaël	
GRAMONT	PICHON	Jean-Pierre		HENRY	Olivier	
GRISOLLES	COMBES	Benjamin	X	MOURAÏ	Aude	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		FOURNIOLS	Jean-Noël	
LABASTIDE DE PENNE	FOURTANET	Christelle	X	MALRIC	Pascal	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		VERGNES	Jean-Claude	X
LABOURGADE	DE RIOLS DE FONCLARE	Thomas	X	JOURDAM	Déborah	
LACAPELLE LIVRON	SOLANILLA	Evelyne	X	FRAYSSE	Dominique	
LACHAPELLE	COMET	Christine		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	GARRET	Guillaume	X	GRODECOEUR GRACIA	Annie	
LACOURT ST PIERRE	BALLESTRAZZI	Francis	X	ANTONY	Séverine	
LAFITTE	BOUCHARD	Sylvain	X	SERRE	Daniel	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		CONTE	Eric	X
LAGUEPIE	FABRE	Christian	X	MAGES	Bernard	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	FAURE	Guillaume		CARTAGENA	Laurent	X
LAMOTHE CUMONT	CALDERAN	Christophe		MATHEVON	Yann	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	MOYEN	Pierrette	
LARRAZET	GUIRAUD	Dominique	X	COUREAU	Jean-Louis	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	BERTHAUX	Frédéric		REY	Bernard	
LAVAURETTE	TAMPIER	Paul	X	PEYRE	Olivier	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique		DELFAU	Jean-Claude	
LAVIT DE LOMAGNE	JOYA	Jean-Louis	X	HYGONENQ	Brigitte	
LE CAUSE	MALE	Philip	X	TRIQUENEUX	Catherine	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	LEROUX	Méline	
LE PIN	FUSINA	Philippe		BUSTAMANTE	Clément	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc	X	MONTOUX	Laurent	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	PERRY	Philippe	
LIZAC	COURNUT	Yves	X	GARGUY	Bernard	
LOZE	ROQUES	Jérôme	X	TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	GRARD	Jean-François	
MANSONVILLE	LANOUEL	Robert	X	CANDELON	Didier	
MARIGNAC	GOURMELON	Joëlle		MUNOZ	Maxime	X
MARSAC	NOBY	Jean-Claude		BERNES	Nicolas	
MAS GRENIER	LABROUE	Bernard	X	QUILLOT	Jean-Marc	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Régis	
MAUMUSSON	DABASSE	Daniel		VAN DEN BON née DABASSE	Nathalie	
MEAUZAC	GAUBIN	Bernard	X	LACOMBE	José	
MERLES	FEUTRIER	Francis		BOUCHÉ	Gérard	X
MIRABEL	LEYGUE	Jean-Philippe	X	LINSTRUISEUR	Francine	
MIRAMONT DE QUERCY	DELEU	Eric	X	VABRE	Yohan	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	ORSEL	Olivier	
MOLIERES	BELREPAYRE	Rémi	X	HEBRAL	Valérie	
MONBEQUI	MICHEL-OPERTI	Véronique	X	GOMBAO	Corinne	
MONCLAR DE QUERCY	COLMAGRO	Jean-Jacques		MALGOUYRES	Thierry	
MONTAGUDET	BESNIER	Thierry		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	COMBEDOUZOU	Erick	X	RIVIERE	Jean-Luc	
MONTAIN	LARBI	Samir	X	DELLUC	Damien	
MONTALZAT	ANDRIEU	Jean-Louis	X	LAFON	Christian	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		BEDEL	Thomas	
MONTAUBAN	KOFFI	Florian		GAZAGNES	Rodolphe	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	x	JEAN dit DENIAUD	Valérie	
MONTBARTIER	ROGE	Jean-Louis	X	COLIN	Philippe	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	BERTOLOTTI	Jean-Claude	
MONTECH	GALAUP	Michel		BELY	Robert	X
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		RESSIGUIÉ	Jean-Claude	X

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_06-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_06

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	GUILLAUMA	Michel	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	BREIL	Francis	
MONTJOI	BEGUIN	Clément		BROSSOLLET	Anne-Charlotte	
MONTPEZAT DE QUERCY	LONGUEVILLE	Eric	X	TAISANT	Denis	
MONTRICOUX	JANNIN	Michel	X	DAURE	Philippe	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		DEJEAN	Thierry	
NEGREPELISSE	MARCUZZO	Alain	X	CAMASSES	Jean-François	
NOHIC	RAMON	Serge	X	DELBOSC	Léonard	
ORGUEIL	AUTHESSERRE	Willy	X	PREVITALI	Sandra	
PARISOT	ICHES	Alain		VENDÔME	Sylvie	
PERVILLE	CALAS	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	MELO	Vitor	X	TROTIGNON	Jean-Michel	
POMMEVIC	LE FESSANT	Lionel	X	PINNA	Kaël	
POMPIGNAN	DUMOUTIER	John	X	MINNE	Thomas	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	ALIBERT	Yohann	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	MAUMUS	Jérôme		GARRIGUES	Anthony	
PUYGAILLARD DE QUERCY	CHAIGNON	Valéry	X	GRIEUMARD	Lydie	
PUYLAGARDE	CONQUET	Hélian		VAN VEEN	Tobias	
PUYLAROCQUE	VALETTE	Gilles		MORIN	Daniel	
REALVILLE	DELBREIL	Daniel		CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	BELDA	Christophe	X	SOULIE	Jean-Marie	
ROUECOR	BOTELLA	Jean-Pierre	X	LE GOULVEN	Pierre	
SAUVETERRE	GOFFARD	Romain	X	LAGRIFFOUL	Florian	
SAVENES	ECHEVARRIA	Eric		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	RONCHI	Michel	X	RAYNAL	Vincent	
SERIGNAC	MARTINEZ-BAPTISTA	Jean-Louis		LAGARDE	Christian	
SISTELS	BOISSEAU	Christophe		OBER	Alain	X
ST-AIGNAN	JASO	Rafaël	X	FOURNIÉ	Philippe	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		NOUGAYREDE	Jean-Claude	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien	X	TAILLADE	Gilles	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François		PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	BÉGUÉ	Séverine	
ST-BEAUZEIL	GUINGAL	Claude		PLASTEIG dit CASSOU	Corine	
ST-CIRICE	MIRAMANDE	Marthe	X	BELLIN	Denis	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	MOULY	Gilbert	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	CALVET	Didier		DELORME	Pascal	X
ST-GEORGES	DELPECH	Aurélié		CLAES	Thierry	
ST-JEAN DU BOUZET	BRUN	Albert		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	LAJANTE	Denis	X	CARRIÉ	Sébastien	
ST-MICHEL	MABIRE	Serge	X	DUSSAC	Martine	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	ROUSSET	Cédric	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	LAPARRE	Luc	X	DIRAT	Guy	
ST-PAUL D'ESPIS	DUSSAC	Claudette		DEJEAN	Odile	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		FALGA	Jacques	X
ST-PROJET	BORIES	Dominique	X	ESTRIPEAU	Jean-Paul	
ST-SARDOS	FERRER	Patrick	X	GUERIN	Pierre	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	OUSTRY	Nadine	X	GARDES	Pierre	
ST-VINCENT LESPINASSE	MARTI	Georges	X	TRISTAN	Damien	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude	X	CALVET	Aurore	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		ROGE	Philippe	
TREJOULS	QUET	Hervé	X	QUERSIN	Aurélien	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GAILLARD	Joël	
VALEILLES	MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic		AVIGNON	Stéphanie	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	DELIAS	Alexandre	
VAREN	DUCOURNAU	Serge	X	SOUDARIN	Tristan	
VARENNES	LE DIGUERHER	Michel	X	ALBINET	Alain	
VAZERAC	VEYRAC	Alain		COURTOIS	Gwendoline	
VERDUN SUR GARONNE	FISSEON-BLACKWELL	Violaine		TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE	JACQUESSON	Jean-Marie	X	HOFFMAN	Elsa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	BEQUIE	Damien	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		BALAGUER	Félix	X
VILLEMADE	DEMEURS	David	X	FAURE	Jean-Michel	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_06-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_06

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
REY	Denis	BEAUPUY	TONIN	Philippe	GARIES
LAINÉ	Arlette	BOURG DE VISA	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
CAVAILLÉ	Chrystel	FENEYROLS	DUCOURNAU	Serge	VAREN
FOUCAULT	Marc	GASQUES	DE RIOLS DE FONCLARE	Thomas	LABOURGADE
BERTHAUX	Frédéric	LAUZERTE	GAYRLA	Jacques	CORBARIEU
DELPECH	Aurélié	SAINT-GEORGES	BAILLS	Franck	SAINT-CIRQ
VALETTE	Gilles	PUYLAROCQUE	AUTHESSERRE	Willy	ORGUEIL
MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic	VALEILLES	BOTELLA	Jean-Pierre	ROQUECOR

Membres en exercice : 195**Membres présents : 143****Membres excusés : 52**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 8**Assistaient également à la séance :**

M. François BONHOMME, Sénateur,
M. Pierre-Antoine LEVI, Sénateur,
M. Jérôme BEQ, conseiller départemental, représentant M. le Président du Conseil Départemental,
Mme Patricia DUCASSÉ, conseillère départementale,
M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82, 3^{ème} Vice-Président du SDE 82 et Maire de La Salvetat Belmontet,
M. Antoine DELMAS, Directeur Territorial ENEDIS en Tarn-et-Garonne,
Mme Anne-Laure VILLALTA, interlocutrice ENEDIS,
M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF,
Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental,
M. BOUET, Directeur de Soélia,
Mme Stéphanie LE FURAUT, Directrice Générale des Services du SDE 82,
et le personnel du SDE 82

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il a pour vocation d'intercéder en faveur des ménages ou des personnes qui rencontrent des difficultés (ressources ou condition d'existence), en leur permettant d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir.

La convention tripartite entre le Conseil Départemental 82, le GMCA (Grand-Montauban Communauté d'Agglomération) et le SDE 82 fixant sa participation aux fonds de solidarité logement, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de renouveler la convention pour une durée de deux ans, et une dotation annuelle de 30 000 € afin d'accompagner les ménages les plus modestes qui subissent fortement la hausse des prix de l'énergie.

Aussi, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de renouveler la convention pour une durée de deux ans,
- d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

DECISION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le renouvellement et les termes de la convention,
- autorisent le Président à signer cette nouvelle convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



AR Préfecture

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT

Identifiant unique de l'acte : 082-258200575-20260922-DCS20260922_06-DE

Numéro d'acte : DCS20260922_06

Date de décision : 22/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / subventions attribuées)

Fichier acte : DCS20260922_06 FSL NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT.pdf

Fichier(s) annexes(s) : ANNEXE DCS20260922_06 CONVENTION FSL.pdf

Collectivité émettrice : sde-82

Acte transmis par : Valérie GOURILLON

Date d'envoi de l'acte : 23/09/2026 11:47:20

Date de réception de l'AR : 23/09/2026 11:47:36



CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN ET GARONNE AUX FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Entre

Le Département de Tarn-et-Garonne, représenté par Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Président du Conseil Départemental, sis à l'Hôtel du Département, 100 boulevard Hubert Gouze-BP 783 - 82000 Montauban, agissant par délibération de l'Assemblée Départementale, ci-après dénommé « le Département »,

Le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA), représenté par Monsieur Didier LALLEMAND, Président, sis 9 rue de l'hôtel de ville 82013 Montauban cedex, agissant par délibération du Conseil Communautaire,

ci-après dénommé « le GMCA »,
d'une part,

Et

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, représenté par son Président, ci-après désigné « le SDE »,
d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR),
Vu le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le Logement,
Vu la création du fonds de solidarité intercommunal de la communauté d'agglomération du Grand Montauban au 1^{er} janvier 2007,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 juillet 2026 adoptant le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
Vu la délibération du Grand Montauban en date du 8 juillet 2026 adoptant le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
Vu le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement en vigueur au jour de la signature des présentes,

Préambule:

Depuis le 1er janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004, la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) incombe au Département.

Depuis le 1er janvier 2007, coexistent en Tarn-et-Garonne, deux fonds de solidarité logement. Le FSL est délégué pour partie au Grand Montauban – Communauté d'Agglomération (GMCA), en maintenant pour sa gestion deux principes fondamentaux :

- d'une part, la nécessité de traitement unique du bénéficiaire sur l'ensemble du territoire départemental sur la base d'un règlement intérieur commun aux deux collectivités ;
- d'autre part, le maintien d'un gestionnaire commun : l'UDAF de Tarn-et-Garonne afin d'assurer la lisibilité des deux budgets dans le cadre d'une gestion homogène.

Le FSL s'inscrit dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et est destiné à aider les personnes et familles en situation de pauvreté et de précarité du Département.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne mène des actions de lutte contre la précarité énergétique. Sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département en vue de la mise en œuvre d'actions préventives permettant une meilleure maîtrise de l'énergie, reflète cet engagement.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

En application des textes susvisés, la présente convention a pour objet de préciser la nature des engagements des parties et les modalités de la contribution du SDE au FSL dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique.

ARTICLE 2 : Compétence du FSL

Le FSL prend en compte tous les domaines de compétence que lui confère la loi et répond aux objectifs définis dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

ARTICLE 3 : Affectation des deux Fonds de Solidarité pour le Logement

Ces deux fonds sont destinés à régler :

- ☐ Les aides individuelles au logement décrites au règlement intérieur commun applicable à compter du 1^{er} octobre 2026 en vigueur pour l'accès et le maintien dans le logement (prestations d'accès, impayés de loyers, impayés d'énergie, aide à la maîtrise de l'énergie, impayés téléphoniques).
- ☐ Les actions d'accompagnement social liées au logement qui seront adoptées par les collectivités délégantes.

ARTICLE 4 : Versement de la participation financière

Le versement de la dotation financière du SDE intervient annuellement, sur appel de fonds dûment notifié par l'UDAF 82, organisme gestionnaire chargé de la collecte et de la gestion des fonds, accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

L'appel de fonds sera adressé à : Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, 78 avenue de l'Europe, 82000 MONTAUBAN

ARTICLE 5 : Montant de la dotation

La contribution financière du SDE pour les aides octroyées par le FSL est fixée, pour la durée de la convention, à trente mille euros (30 000 euros) par an.

ARTICLE 6 : Répartition de la dotation

La dotation du SDE, pour les deux fonds du FSL, est affectée et répartie selon la clé suivante :

- 25 % Grand Montauban - Communauté d'Agglomération

- 75 % Conseil Départemental.

Cette clé de répartition pourra être adaptée annuellement avant la date limite du 30 novembre 2026 au regard des données financières issues de l'état des dépenses des 10 premiers mois. Le solde des sommes non engagées au terme de l'exercice en cours sera reporté sur l'exercice suivant.

ARTICLE 7 : Objet de l'Aide à la Maîtrise des Énergies (AME)

L'Aide à la Maîtrise des Énergies du FSL s'adresse aux ménages en précarité énergétique et permet :

- ☐ de mener des évaluations thermiques des logements et des consommations d'énergie du ménage,
- ☐ d'apporter des informations, des conseils et des préconisations à l'utilisation des énergies du logement en vue d'une meilleure maîtrise de la consommation,
- ☐ d'évaluer le bouquet de travaux à réaliser pour améliorer les conditions de vie mais aussi pour permettre des économies sur les charges d'énergie du logement,
- ☐ de participer au financement de petits travaux préconisés par le diagnostic du logement et à la révision d'équipements de chauffage

ARTICLE 8 : Durée, résiliation, modification de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2028. Par commune intention des parties, des avenants pourront être conclus modifiant la portée des présentes conditions de la convention, sous réserve de leur adoption par leurs instances délibérantes. Elle pourra être résiliée par l'une des trois parties, 3 mois avant la date de son échéance.

Fait en 3 originaux.

A Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,
de Tarn-et-Garonne

Le Président du Grand Montauban -
Communauté d'Agglomération,

Jean-Claude BERTELLI

Didier LALLEMAND

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie
de Tarn-et-Garonne

Jacques GAYRAL